N° 55

FRC 10606 a

C 1c FRC 1795

CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

DISCOURS

FAIT

PAR DESTREM,

AU NOM DES COMMISSIONS DES IMPOTS DIRECTS, INDIRECTS, ET DES FINANCES, RÉUNIES,

Séance du 16 vendémiaire an 7.

CITOYENS REPRÉSENTANS,

EN exécution de votre arrêté du 12 de ce mois, vos commissions des impôts directs & indirects pour l'an 8 se sont réunies à celle des finances; elles ont déja discuté plusieurs moyens de compléter 600 millions d'impôts, que le Directoire vous a dit être nécessaires pour fournir aux dépenses de l'an 7.

Vos commissions attendront peu de jours à vous soumettre les projets de résolution qui assureront au gouvernement l'impôt, & l'assise des fonds pour le complément des 600 millions décrétés; mais elles n'ont pas cru devoir attendre ces rapports à vous faire connoître le résultat de leurs premières conférences. Voici leurs motifs : vous les approuverez sans doute.

Il n'est aucun de vous, citoyens, qui ne soit vivement

THE NEWBERRY LIBRARY

affecté des manœuvres liberticides de quelques vils folliculaires ſtipendiés par le gouvernement anglais, & des pamphlets indécens dont la malveillance tapiſſe les murs de Paris : les auteurs de ces ouvrages infames ont des vues bien perverſes ſans doute, puiſqu'ils cherchent à diviſer les premières autorités du gouvernement, & qu'ils veulent faire croire au peuple français que partie de ſes mandataires ne veut point aſſurer au Directoire les moyens de ſoutenir & de faire triompher la cauſe ſacrée de la liberté.

Ils ſavent bien, ces hommes infames, vrais anarchiſtes & déſorganiſateurs, que la guerre la plus cruelle naîtroit de nos diviſions ; ils n'ignorent point que tant que le Corps légiſlatif reſtera uni au Directoire en principes conſtitutionnels, & que, par une volonté commune & bien prononcée, ces deux premières autorités voudront le bien, il s'effectuera : auſſi n'ont-ils d'autre eſpoir que dans l'idée de créer des partis & de ſuſciter des factions.

Notre collègue Bailleul commit une grande erreur, lorſqu'il vous dit qu'il vous reſtoit encore plus de 200 millions d'impôts à décréter pour compléter les 600 millions néceſſaires pour les dépenſes de l'an 7 ; car il réſulte du tableau que je vais vous ſoumettre, que le Conſeil des Cinq-Cents a arrêté juſqu'à ce moment des réſolutions qui forment enſemble une ſomme de 545 millions, d'après le produit approximatif que la commiſſion des finances & le miniſtre ont donné à certains des impôts indirects. Pluſieurs de vos réſolutions ſont adoptées par le Conſeil des Anciens ; & s'il en eſt quelqu'une que vous ayez encore à compléter, & ſur laquelle la diſcuſſion ne ſoit pas terminée, ce n'eſt pas une raiſon pour ne pas en calculer le produit comme aſſuré, attendu qu'il n'y a qu'un avis dans le Conſeil pour en concevoir la rédaction de manière à concilier la juſtice avec la facilité de la perception du revenu préſumé.

La réſolution ſur le droit de greffe qui eſt à la diſcuſſion a bien ſouffert quelques amendemens ; mais il ne demeure pas moins prouvé qu'elle produira les 10 millions auxquels ſon produit eſt évalué, & le rapporteur nous a

assuré qu'elle les produiroit au moins : nous pouvons donc dire comme chose certaine, que vous avez déja rempli votre tâche pour assurer le recouvrement de 545 millions, & que, pour atteindre les 600 millions, somme à laquelle la loi a porté les recettes de l'an 7, vous n'avez que 55 millions d'impôts à décréter, de laquelle somme il faudra encore distraire le produit de la résolution qui vous a été présentée sur le rachat des rentes, que la commission des finances & le ministre ont évalué à un produit de 20 millions. Vous n'auriez alors que 35 millions à imposer ; mais, comme vos commissions ont prévu que vous n'adopteriez pas dans son entier le projet sur le rachat des rentes, elles n'ont calculé son produit qu'à 10 millions que cet objet devroit rendre même d'après les lois existantes. D'après cela, il ne vous reste à asseoir, pour atteindre les 600 millions d'impôts décrétés pour l'an 7, que 45 millions ; & vos commissions m'ont chargé de vous annoncer qu'elles vous présenteront, dans la décade prochaine, divers projets de résolution qui compléteront cette somme sans avoir recours à l'impôt sur le sel.

Les principes de vos commissions sont d'atteindre le superflu, avant d'imposer l'absolu nécessaire : elles ne se sont pas bornées à leurs simples lumières ; car non-seulement elles ont eu recours aux avis particuliers de plusieurs de nos collègues, & d'autres citoyens versés dans la partie des impôts ; mais même elles ont invité le ministre des finances à se réunir à elles, pour discuter le remplacement de l'impôt projeté sur le sel, & le complément des 600 millions. . . .

Cette conférence a eu lieu le matin, & nous pouvons vous assurer que le ministre a approuvé les vues de vos commissions pour les projets qu'elle vous présentera ; il a reconnu avec nous que pourvu que vous complétiez les résolutions qui sont déja à la discussion, vous atteindrez les 600 millions avec les nouveaux projets que nous devons vous présenter ; ils seront d'un produit réel & d'une perception facile, puisqu'il n'y aura point de nouvelles administrations ni régies à établir.

Je dois vous dire encore, citoyens représentans, & il faut que nos ennemis le sachent, nos ressources sont immenses; & fussions-nous obligés de faire encore plusieurs campagnes pour le triomphe de la liberté, le gouvernement aura les moyens de fournir à tous les frais extraordinaires de la guerre, par ses droits acquis sur le partage des biens des émigrés, & les autres biens domaniaux qui lui restent.

Contribution foncière	210,000,000
Personnelle	30,000,000
Enregistrement	80,000,000
Timbre	20,000,000
Amendes	2,000,000
Patentes	20,000,000
Douanes	10,000,000
Poste aux lettres	10,000,000
Voitures publiques	1,000,000
Droit d'entretien, bac, &c.	30,000,000
Garantie	1,000,000
Poudre & salpêtre	500,000
Salines	5,000,000
Tabac	10,000,000
Forêts nationales	25,000,000
Revenus des domaines nationaux	20,000,000
Vente de *idem*	10,000,000
Contributions du pays conquis	10,000,000
Loterie	10,000,000
Reprises, &c.	22,500,000
Hypothèques	8,000,000
Droit de greffe	10,000,000
TOTAL	545,000,000

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Vendémiaire an 7.